

FLASH INFO

[Edition septembre 2023]

Revalorisation des frais de missions des agents de l'Etat



Annoncée pour le 1^{er} septembre, la revalorisation des frais de mission des agents de l'État est effective au 22 septembre 2023. L'UNSA Fonction Publique avait demandé cette revalorisation en raison de l'inflation.

Les frais d'hébergement et de restauration sont revus à la hausse, permettant de s'approcher de la réalité des prix.

	HEBERGEMENT	REPAS
Taux de base	90 €	20 €
Grandes villes (+ de 200 000 habitants)	120 €	20 €
Communes de la métropole du Grand Paris	120 €	20 €
Paris	140 €	20 €
Tous les DROM, Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélémy	120 €	20 €
Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna	120 € - 14 320 F.CFP	24 € - 2 864 F.CFP

Pour les agents en situation de mobilité réduite, reconnus comme travailleurs handicapés, le taux de remboursement est de 150 €, quelle que soit la zone considérée.

La dernière revalorisation de ces frais de missions date du 1^{er} janvier 2020. Il était urgent de revoir à la hausse ces frais de missions.

L'UNSA Fonction publique demande :

- L'UNSA Fonction Publique demande une revalorisation des frais kilométriques, soumis eux aussi à l'augmentation des prix de l'énergie.
- Ce n'est pas à la bourse de l'agent de supporter la hausse des coûts des déplacements nécessaires pour pouvoir effectuer les missions de service public.



Tout le monde a droit à l'UNSA !!

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02

- ✉ federation@unsa-defense.org
- 🌐 portail-unsa.intradef.gouv.fr
- 🌐 www.unsa-defense.org
- 🐦 @UnsaDefense
- 📘 www.facebook.com/UNSADefense
- 📺 Unsa defense diffusion